Liste des octrois de contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 $

Période du 1er janvier au 31 décembre 2023 (Article 961.3 du *Code municipal*)

Date	Résolution	Objet du contrat	Prix du contrat préalablement estimé par la municipalité (si plus de 100 000 $)	Prix du contrat conclu	Nom du soumissionnaire retenu	Montant de la dépense effectivement faite	Montant de la dépense prévue pour l'option de renouvellement (s'il y a lieu)	Mode de sollicitation des soumissionnaire	Détail des soumissions reçues	Notes / Commentaires

Document mis à jour par Francesca Lavoie, directrice générale, le 1er août 2024